



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Lausanne 105 - Grandvaux
Parcelle :	4262
Propriétaire :	MEULI Christian
Nature des travaux :	Abattage de deux épicéas – à remplacer
Motifs :	Demande du propriétaire

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 22 août au 11 septembre 2017.

La Municipalité

Cully, le 17 août 2017.